

Bordereau de signature

DEL2018_0258



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-20)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0258

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 17 DECEMBRE 2018,
L'an deux mille dix-huit, le lundi dix-sept décembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 06 décembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, Mme JULIAN, M.ROSENMANN, Mme CAMARA, M.CALAMITA (arrivée à 19h49 avant le vote du point n°9), Mme DODOTE, Mme VICTOR, Mme PELLICOLI, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M.NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU (jusqu'au point n°8)
M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,

ABSENTS : M.NGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DAGUILLANES.

Point 19 : Avenant N°1 de la prolongation à la convention de mise à disposition de l'auditorium Jean COCTEAU avec la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne

- suite DEL2018_ 0258
portant Avenant N° 1 de prolongation à la convention de mise à disposition de l'auditorium Jean COCTEAU
avec la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°10-103 du Conseil Municipal de Noisiel du 22 décembre 2010 portant sur la convention entre le S.A.N du Val Maubuée et la ville de Noisiel pour la mise à disposition de l'auditorium Jean COCTEAU,

CONSIDÉRANT que la dite convention arrive à échéance le 31 décembre 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger cette mise à disposition jusqu'au 31 août 2019 inclus pour clore la saison culturelle sur les mêmes modalités, dans l'attente de la conclusion d'une nouvelle convention d'utilisation de l'auditorium Jean COCTEAU à Noisiel, qui permettra de revoir les termes de ladite convention,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 3 décembre 2018,

ENTENDU l'exposé de Madame NATALE, Maire-adjointe en charge de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant n°1 de prolongation à la convention de mise à disposition de l'auditorium Jean COCTEAU avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée-de-la-Marne

DIT que l'avenant prolonge la convention jusqu'au 31 août 2019,

AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le	20 DEC. 2018
Affiché en Mairie le	20 DEC. 2018
Publié au RAA le	20 DEC. 2018

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/12/2018